



CHARTRE NATIONALE QUALITÉ DES SERVICES À LA PERSONNE



PROFESSIONNELS DES SERVICES À LA PERSONNE, NOUS NOUS ENGAGEONS

- ➔ **Accueil. Disponibilité. Réactivité.**
Répondre de manière rapide et adaptée à chaque demande.
- ➔ **Clarté. Rigueur. Transparence.**
Fournir des informations complètes et fiables tout au long de la prestation.
- ➔ **Personnalisation. Écoute. Suivi.**
Adapter notre intervention à l'évolution de vos besoins.
- ➔ **Compétences. Expériences. Savoir-faire.**
Mettre à votre service des intervenants compétents et professionnels.
- ➔ **Confidentialité. Respect. Discrétion.**
Respecter votre vie privée et votre intimité.
- ➔ **Qualité. Évaluation. Amélioration.**
Faire évoluer nos pratiques pour améliorer votre satisfaction.



Charte nationale
qualité
SERVICES À LA PERSONNE

Nous nous engageons à respecter les principes de la Charte nationale Qualité, à évaluer chaque année la qualité de nos services et à l'améliorer.



Nous sommes certifiés NF Service « Services aux personnes à domicile ». Dans ce cadre, nous sommes contrôlés chaque année par AFNOR Certification, organisme certificateur accrédité n° 5-0030. (Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr)



Retrouvez la liste des organismes adhérant à la Charte sur www.servicesalapersonne.gouv.fr

Le référentiel de certification de services peut être obtenu ou consulté auprès d'AFNOR Certification.